



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250227-D2025_02_19-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2025

Délibération n° 2025-02-19

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 21 février 2025.

Présents : Mmes Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Christelle VIVERGE, Régine LOSSEROY ; MM. Jean-Pierre PICHOD, Michel BELLATON, Pierre MICHELARD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE.

Excusés ayant donné procuration :

Sébastien JEANSON donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD.

Philippe BEREZIAT donne procuration à Michel BELLATON.

Guillaume RIGOLLET donne procuration à Christelle VIVERGE.

Julie SUBTIL donne procuration à Régine LOSSEROY.

Absent excusé : Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Régine LOSSEROY.

Nombre de membres : en exercice : 20 - Présents : 15 - Représentés : 4 - Votants : 19.

Objet : CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, pour une mission de programmation en vue de la réorganisation spatiale des équipements publics à Cras-sur-Reyssouze

Madame Virginie Grignola-Bernard Maire de Bresse Vallons expose que suite à l'acquisition de la propriété de M. et Mme Riche en fin d'année 2024, la commune de Bresse Vallons souhaite entamer une réflexion pour améliorer l'organisation, la desserte ainsi que le fonctionnement des espaces et services publics au centre-bourg de Cras sur Reyssouze. L'ancienne propriété de M. et Mme Riche, composée d'une maison d'habitation sur 2 niveaux + combles aménageables ainsi que d'une dépendance, offre une opportunité pour la collectivité qui peut ainsi disposer de surfaces bâties complémentaires dans le bâtiment principal (ancienne maison d'habitation), mais également dans ses annexes. Cela permettrait d'envisager une réorganisation voire du transfert de certaines activités dédiées aux services publics. Par ailleurs, la maîtrise foncière du terrain de cette propriété par la commune permet d'envisager des liaisons facilitées entre l'Escale et le centre du village de Cras sur Reyssouze.

Aussi, la commune de Bresse Vallons souhaite via une étude de faisabilité et de programmation, interroger les possibilités qui lui sont offertes d'un point de vue fonctionnel et bâtementaire. Ce travail prospectif doit nous permettre de répondre à plusieurs problématiques actuelles :

- La restauration scolaire : précédemment sise à l'ancienne salle des fêtes de Cras sur Reyssouze, la cantine pour les écoles élémentaire et primaire a été transférée et intégrée durant l'année scolaire 23/24 dans l'Escale, la nouvelle salle polyvalente du village. Cette utilisation bien que ponctuelle pose la question de la polyvalence de l'équipement et de son fonctionnement sur le long terme,

- L'école Pré-élémentaire : le positionnement de la salle de sieste est inadéquat du fait de son exposition aux nuisances sonores générées par la cour de récréation. En cas d'évolution des effectifs, comment réorganiser les accueils scolaires dans les bâtiments à disposition,
- L'école élémentaire : l'accès à l'école, côté place de la mairie, est problématique du fait de sa faible visibilité et du stationnement erratique sur la place en début et fin de journée. En cas d'évolution des effectifs, comment réorganiser les accueils scolaires dans les bâtiments à disposition,
- L'accueil périscolaire, situé aujourd'hui à proximité immédiate de l'église de Cras-sur-Reyssouze, est excentrée depuis la relocalisation de la restauration scolaire, en cas de relocalisation de celui-ci, quelle utilisation possible à ces locaux,
- La Mairie centrale de Bresse Vallons qui se trouve en continuité de l'école, peut être étudiée comme variable d'ajustement et ou de polyvalence en fonction des besoins.

Pour ce faire, nous avons sollicité la société publique INTERRA afin de mener un travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de programmation en vue de la réorganisation spatiale des équipements publics à Cras-sur-Reyssouze.

La rémunération de cette mission se décompose comme suit :

SPL INTERRA	9 385.00
SOUS TRAITANT EPICO / ICP	31 752.00
MONTANT FORFAITAIRE HT	41 137.00
TVA – 20 %	8 227.40
MONTANT TTC	49 364.40

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

- 🚩 **APPROUVE** le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission de programmation en vue de la réorganisation spatiale des équipements publics à Cras-sur-Reyssouze,
- 🚩 **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

